01B91 27 SEP. 2018 B3197

greffe

SODISAR

Société par Actions Simplifiée au Capital de 38 200 Euros

Siège Social : Route de Phalsbourg
67260 - SARRE UNION

435 251 541 R.C.S. SAVERNE

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 13 SEPTEMBRE 2018

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 JANVIER 2018 se soldant par un bénéfice de 443.906 Euros, comme suit :

x mars

- Bénéfice net comptable ..... 443.906,00 €
- Au poste « Autres Réserves »..... 243.890,80 €
- Aux Associés, un dividende de ..... 200.015,20 €

Le revenu attaché à chaque action s'élève à CINQUANTE DEUX EUROS ET TRENTE SIX CENTIMES (52,36 €).

Ce dividende sera payé au siège social à compter du 30 Septembre 2018.

A ce jour, les revenus éligibles ou non éligibles à la réfaction se répartissent comme suit:

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	200.015,20 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	/

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CERTIFIÉ CONFORME

SODISAR

Société par Actions Simplifiée au Capital de 38 200 Euros

Siège Social : Route de Phalsbourg
67260 - SARRE UNION

435 251 541 R.C.S. SAVERNE

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 13 SEPTEMBRE 2018

RESOLUTION VOTEE

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 JANVIER 2018 se soldant par un bénéfice de 443.906 Euros, comme suit :

- Bénéfice net comptable ..... 443.906,00 €
- Au poste « Autres Réserves »..... 243.890,80 €
- Aux Associés, un dividende de ..... 200.015,20 €

Le revenu attaché à chaque action s'élève à CINQUANTE DEUX EUROS ET TRENTE SIX CENTIMES (52,36 €).

Ce dividende sera payé au siège social à compter du 30 Septembre 2018.

A ce jour, les revenus éligibles ou non éligibles à la réfaction se répartissent comme suit:

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	200.015,20 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	/

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME

greffe

COMPTES ANNUELS

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

SAS SODISAR Centre E.LECLERC

Route de Phalsbourg
67260 SARRE UNION

Société d 'Expertise Comptable de l'Esplanade

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'ordre de STRASBOURG

6 rue de la Brème

67000 STRASBOURG

Tél. 0388310910 *Fax. 0388314381*

Web. www.ecpartenaire.com

Liasse fiscale

CERTIFIÉ CONFORME

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SODISAR Centre E.LECLERC — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Route de Phalsbourg 67260 SARRE UNION — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 3 5 2 5 1 5 4 1 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/03/2018 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	72 593	AG	71 428	1 164
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	7 500	AQ	7 500	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 882 959	AS	1 317 031	565 927
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 407 110	AU	757 268	649 841
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	5 269 585	CV		5 269 585
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	752 326	BE		752 326
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 130	BI		1 130
	TOTAL (II)	BJ	9 393 204	BK	2 153 228	7 239 975
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	12 023	BM		12 023
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	3 014 459	BU	53 870	2 960 589
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	479 128	BY	11 716	467 412
	Autres créances (3)	BZ	1 018 673	CA		1 018 673
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	718 130	CG		718 130
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	73 432	CI		73 432
	TOTAL (III)	CJ	5 315 848	CK	65 586	5 250 261
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 709 052	1A	2 218 815	12 490 237

Renvois : (1) Dont droit au bail : ; (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP ; (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations ; Stocks : ; Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Liasse fiscale

CERTIFIÉ CONFORME

DGFiP N° 2051 2018

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SODISAR Centre E.LECLERC

Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 200)	DA	38 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 820
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 333 064
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	443 906
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 818 990
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	66 844
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	66 844
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 530 263
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 450 883
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 472 211
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 021 516
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	129 528
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	7 604 402
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 490 237
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 176 561
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	821 202

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Liasse fiscale

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SODISAR Centre E.LECLERC — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	33 966 044	FB		FC	33 966 044
	Production vendue – biens *	FD	9 176	FE		FF	9 176
	Production vendue – services *	FG	658 742	FH		FI	658 742
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	34 633 963	FK		FL	34 633 963
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	123 768
	Autres produits (1) (11)					FQ	236 574
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	34 994 307
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	27 619 612
	Variation de stock (marchandises)*					FT	83 909
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	43 736
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(197)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 535 544
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	361 278
	Salaires et traitements*					FY	2 571 893
	Charges sociales (10)					FZ	635 953
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	342 873
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	65 586
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	66 844
	Autres charges (12)					GE	22 778
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	34 349 813
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	644 493
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	6 632
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 145
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	10 777
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	74 372
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	74 372
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(63 595)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	580 898

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Liasse fiscale

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SODISAR Centre E.LECLERC — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 210
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 210
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 356
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 356
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 146)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	34 024
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	100 821
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	35 006 294
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	34 562 388
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	443 906

RENVOIS			
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	56 633
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	59 764
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 219
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 380	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	976	
Amortissements dérogatoires		1 210

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Liasse fiscale

5 **IMMOBILISATIONS** DGFIP N° 2054 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SODISAR Centre E.LECLERC — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		KD	66 426	KE		KF	6 167
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KJ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	7 500	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	1 733 251	KT		KU	149 707
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	1 267 041	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport*		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	113 735	LC		LD	26 333
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III		LN	3 121 528	LO		LP	176 041
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	5 054 585	8V		8W	215 000
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	720 583	1R		1S	31 743
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	15 393	1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV		LQ	5 790 561	LR		LS	246 743
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	8 978 516	ØH		ØJ	428 951

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	72 593	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	7 500	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 882 959	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	1 267 041	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	140 069	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG		NH	3 297 569	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	5 269 585	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	752 326	2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	14 263	2F	1 130	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ	14 263	NK	6 023 041	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	14 263	ØL	9 393 204	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Liasse fiscale

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2018
DGFIP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/03/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SODISAR Centre E.LECLERC

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Liasse fiscale

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SODISAR Centre E.LECLERC — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	66 426	PF	5 002	PG		PH	71 428
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	7 500	PW		PX		PY	7 500
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 100 563	QA	216 468	QB		QC	1 317 031
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	539 454	QE	106 085	QF		QG	645 539
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	96 412	QM	15 317	QN		QO	111 729
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	1 743 929	QV	337 871	QW		QX	2 081 800
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 810 355	ØP	342 873	ØQ		ØR	2 153 228

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7	1 210	T8		T9	(1 210)
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6	1 210	X7		X8	(1 210)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT	1 210	NU		NV	(1 210)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	1 210	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	(1 210)

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Liasse fiscale

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SODISAR Centre E.LECLERC

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	1 210	TM		TN	1 210	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	LJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	1 210	TS		TT	1 210	TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B	1 541	4C		4D	1 541
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	65 303	5X		5Y	65 303
	TOTAL II	5Z		TV	66 844	TW		TX	66 844
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	52 000	6P	53 870	6R	52 000	6S	53 870
	Sur comptes clients	6T	12 004	6U	11 716	6V	12 004	6W	11 716
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	64 004	TY	65 586	TZ	64 004	UA	65 586
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	65 214	UB	132 431	UC	65 214	UD	132 431
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	132 431	UF	64 004		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK	1 210		
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA . Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Liasse fiscale

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SODISAR Centre E.LECLERC — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 130	UV		UW	1 130
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	13 416		13 416		
	Autres créances clients	UX	465 712		465 712		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 562		5 562		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM	170 783		170 783		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	75 795		75 795		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	65 722		65 722		
	Divers	VP	28 824		28 824		
	Groupe et associés (2)	VC	245 482		245 482		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	426 504		426 504		
Charges constatées d'avance		VS	73 432		73 432		
	TOTAUX	VT	1 572 364	VU	1 571 234	VV	1 130
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7V				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	821 202	821 202		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	709 060	281 220	427 840	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	29 922	29 922		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 472 211	2 472 211		
Personnel et comptes rattachés		8C	468 894	468 894		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	263 346	263 346		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	48 155	48 155		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	241 119	241 119		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	2 420 960	2 420 960		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	129 528	129 528		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	7 604 402	VZ 7 176 561	427 840	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	107 570
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	277 637	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Liasse fiscale

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** — DGFIP N° 2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

Formulaires obligatoires (article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2018 — N° SIRET 4 3 5 2 5 1 5 4 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE: SAS SODISAR Centre E.LECLERC

ADRESSE (voie): Route de Phalsbourg

CODE POSTAL: 67260 — VILLE: SARRE UNION

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	61
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	9	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3 759

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse : N° — Voie:
Code Postal — Commune: — Pays:

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse : N° — Voie:
Code Postal — Commune: — Pays:

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse : N° — Voie:
Code Postal — Commune: — Pays:

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse : N° — Voie:
Code Postal — Commune: — Pays:

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2): — Nom patronymique: MALVOISIN — Prénom(s): Valery
Nom marital: — % de détention: 51.25 — Nb de parts ou actions: 1 958
Naissance : Date: 23051964 — N° Département: 88 — Commune: NEUFCHATEAU — Pays:
Adresse : N° 9 — Voie: rue des Tulipes
Code Postal 67260 — Commune: HARSKIRCHEN — Pays: FRANCE

Titre (2): — Nom patronymique: ANTOINE — Prénom(s): Fabienne
Nom marital: MALVOISIN — % de détention: 45.96 — Nb de parts ou actions: 1 756
Naissance : Date: 11051969 — N° Département: 88 — Commune: NEUFCHATEAU — Pays:
Adresse : N° 9 — Voie: rue des Tulipes
Code Postal 67260 — Commune: HARSKIRCHEN — Pays: FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

COMPTES ANNUELS

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

Annexe légale

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La SAS Brasserie de la Sarre a intégré le périmètre fiscal du groupe formé par la société SODISAR et ANSOL au cours de l'exercice clos au 31/03/2017.

Il s'agit du premier exercice d'intégration fiscale avec la SAS Brasserie de la Sarre.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SODISAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 12 490 237 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 443 906 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 135 051 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 426	6 167		72 593
Immobilisations incorporelles	**66 426**	**6 167**		**72 593**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	7 500			7 500
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 733 252	149 708		1 882 959
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 267 041			1 267 041
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	113 735	26 334		140 069
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 121 528**	**176 042**		**3 297 570**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 054 585	215 000		5 269 585
- Autres titres immobilisés	720 583	31 743		752 326
- Prêts et autres immobilisations financières	15 394		14 264	1 130
Immobilisations financières	**5 790 562**	**246 743**	**14 264**	**6 023 041**
ACTIF IMMOBILISÉ	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 167	176 042	246 743	428 952
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	6 167	176 042	246 743	428 952
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			14 264	14 264
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			14 264	14 264

Immobilisations incorporelles

La valeur du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS BRASSERIE DE LA SARRE 67260 SARRE UNION	220 000	-217 844	97,73	-83 638
SAS ANSOL 67260 SARRE-UNION	88 000	2 669 853	98,14	349 659
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 426	5 002		71 428
Immobilisations incorporelles	**66 426**	**5 002**		**71 428**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	7 500			7 500
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 100 563	216 469		1 317 032
- Installations générales, agencements aménagements divers	539 454	106 085		645 539
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	96 412	15 317		111 729
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 743 929**	**337 871**		**2 081 801**
ACTIF IMMOBILISE	1 810 355	342 874		2 153 229

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 572 365 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 130		1 130
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	479 129	479 129	
Autres	1 018 674	1 018 674	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	73 432	73 432	
Total	1 572 365	1 571 235	1 130
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Avoirs s/ach a recevoir	53 429
Rist. à recev. scapalsace	275 645
Etat produit a recevoir	28 824
Inter courus a recevoir	3 933
Total	361 832

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 53 870 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

PROVISION SUR STOCK DE MARCHANDISES	
TOTAL	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 200,00 euros décomposé en 3 820 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 820	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 820	10,00

Provisions réglementées

Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 210		1 210	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	1 210		1 210	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			1 210	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

Litiges		1 542			1 542
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		65 303			65 303
Total		66 845			66 845
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		66 845			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 604 402 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	821 203	821 203		
- à plus de 1 an à l'origine	709 061	281 221	427 840	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	29 922	29 922		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 472 211	2 472 211		
Dettes fiscales et sociales	1 021 516	1 021 516		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 550 489	2 550 489		
Produits constatés d'avance				
[illegible]	7 604 402	7 176 562	427 840	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	277 638			
(**) Dont envers les associés	150 692			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 150 692 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

Fact achats n/parven.	23 523
Fourn fres fgx n/parven.	325 357
Interets courus s/emp	236
Interets cour.a payer/c.banc.	3 226
Inter.courus s/c.cour.associes	34 719
Provision c.p	192 414
Participation salaries	34 024
Autres charges de personnel a payer	52 812
Interessement a payer	74 921
Prov 13emois	39 207
Complt direction a payer	3 338
Gratification a payer	36 842
Organismes sociaux (ch.a pay.)	167 348
Etat - charges a payer	241 119
Clients tl a rembourser	107 651
Total	1 336 735

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constatées d avance	2 397		
Achats constatees d avance	1 604		
Charges const d avance	69 431		
Total	73 432		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	9 177		9 177
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	571 380		571 380
Ventes de marchandises	33 966 045		33 966 045
Produits des activités annexes	87 362		87 362
TOTAL	34 633 964		34 633 964

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 18 428 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 380	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	977	
Amortissements dérogatoires		1 210
TOTAL	3 357	1 210

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

+ Résultat courant (**)	445 847	-34 230	480 077
+ Résultat exceptionnel	-2 147		-2 147
- Participations des salariés	34 024		34 024
Résultat comptable	409 676	-34 230	443 906
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE) (**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 20 801 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A - Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	74 290
Liés à d'autres éléments	
[illegible]	74 290
[illegible]	
[illegible]	
[illegible]	[illegible]
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2003, la société SAS SODISAR est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SODISAR. Elle agit en qualité de tête de groupe.

La société SODISAR SAS est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

1) Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :
- SODISAR SAS, société mère
- ANSOL SAS (filiale)
- SAS Brasserie de la Sarre (filiale)

2) Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les filiales constatent leurs charges d'impôt comme si elles étaient imposées séparément ; la société mère enregistrant dans ses charges

Notes sur le compte de résultat

ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales.

3) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire
Néant

4) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale
Néant

5) Déficit reportable
Néant

6) Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie de la filiale dans le délai de cinq ans
Néant

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 100 personnes dont 2 apprentis.

Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	18	
Employés	75	
Ouvriers		
Total	100	

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	247 507
Engagements de crédit-bail mobilier	107 082
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

Plafonds des découverts autorisés	
Caution personnelle Mr Malvoisin	*791 465*
Caution solidaire de ANSOL - Emprunt EDEL 1750 k€	*354 412*
Caution solidaire de ANSOL - Emprunt EDEL 1800 k€	*1 800 000*
Avals et cautions	2 945 877
Nantissement Fonds de commerce ANSOL - Emprunt EDEL 1750 k€	*354 412*
Hypothèque sur l'ensemble immobilier - Emprunt EDEL 1750 k€	*354 412*
Nantissement Fonds de commerce ANSOL - Emprunt EDEL 1800 k€	*1 800 000*
Autres engagements reçus	2 508 824
Total	5 454 701
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

Cumul exercices antérieurs				98 016	98 016
Dotations de l'exercice				42 308	42 308
Cumul exercices antérieurs				224 250	224 250
Exercice				56 555	56 555
A un an au plus				44 871	44 871
A plus d'un an et cinq ans au plus				60 106	60 106
A plus de cinq ans					
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				2 105	2 105
A plus de cinq ans					

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 247 507 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

EXEMPLAIRE GREFFE

SODISAR

Société par actions simplifiée au capital de 38 200 €
Siège social : Route de Phalsbourg
67260 SARRE UNION

SIRET : 435 251 541 00015
APE : 4711F

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2018

S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassocies.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

AUX ASSOCIES DE LA SOCIETE SODISAR,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 13 septembre 2012, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SODISAR, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 28 août 2018

VDB ET ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Représenté par :
Rachid AISSAOUI

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

SAS SODISAR Centre E.LECLERC

Route de Phalsbourg
67260 SARRE UNION

Société d 'Expertise Comptable de l'Esplanade

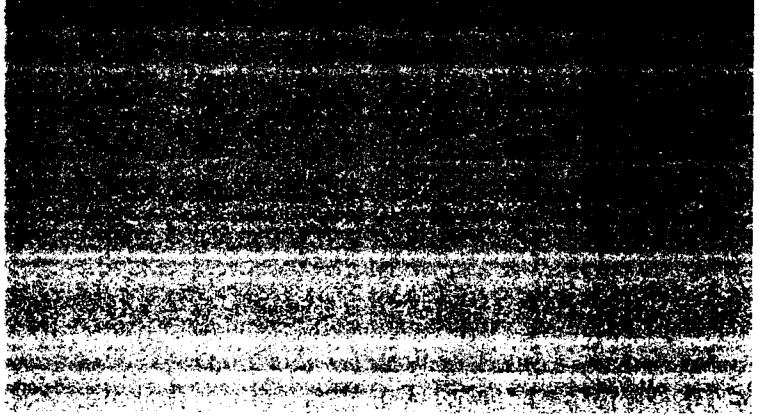

COMPTES ANNUELS

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

Comptes annuels

Bilan

ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	72 593	71 428	1 165	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	7 500	7 500		
Installations techniques, matériel et outillage	1 882 959	1 317 032	565 928	632 689
Autres immobilisations corporelles	1 407 110	757 269	649 842	744 910
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 269 585		5 269 585	5 054 585
Autres titres immobilisés	752 326		752 326	720 583
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 130		1 130	15 394
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Stocks				
Matières premières et autres approv.	12 023		12 023	11 826
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 014 460	53 870	2 960 590	3 046 369
Créances				
Clients et comptes rattachés	479 129	11 716	467 412	417 684
Fournisseurs débiteurs	385 491		385 491	261 118
Personnel	5 563		5 563	
Etat, Impôts sur les bénéfices	170 783		170 783	173 411
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	75 795		75 795	87 732
Autres créances	381 042		381 042	376 944
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	718 131		718 131	535 492
Charges constatées d'avance	73 432		73 432	127 160
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**5 315 848**	**65 586**	**5 250 262**	**5 037 736**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	14 709 053	2 218 815	12 490 237	12 205 897

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

[redacted] Bilan

PASSIF		
Capital social ou individuel	38 200	38 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	3 820	3 820
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 333 064	3 961 461
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	[redacted]	[redacted]
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		1 210
TOTAL CAPITAUX PROPRES	[redacted]	[redacted]
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	[redacted]	[redacted]
Provisions pour risques	66 845	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	[redacted]	[redacted]
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	*709 061*	*986 789*
Découverts et concours bancaires	*821 203*	*1 379 001*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 530 263	2 365 790
Emprunts et dettes financières diverses	29 922	26 492
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 420 961	2 046 233
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 472 211	2 196 785
Personnel	*468 895*	*532 800*
Organismes sociaux	*263 347*	*238 702*
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*48 155*	*19 043*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*241 119*	*249 246*
Dettes fiscales et sociales	1 021 516	1 039 791
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 800
Autres dettes	129 528	140 711
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**7 604 402**	**7 829 603**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	12 490 237	12 205 897

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	33 966 045	32 948 049
Production vendue (biens)	9 177	10 171
Production vendue (services)	658 742	563 343
Chiffre d'affaires net	**34 633 964**	**33 521 563**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	123 769	95 202
Autres produits	236 575	213 852
Total I	**34 994 307**	**33 830 617**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	27 619 612	26 938 567
Variations de stock	83 909	-90 612
Achats de matières premières et autres approvisionnements	43 736	43 996
Variations de stock	-197	4 002
Autres achats et charges externes (a)	2 535 544	2 500 385
Impôts, taxes et versements assimilés	361 278	369 505
Salaires et traitements	2 571 894	2 502 956
Charges sociales	635 954	615 043
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	342 874	319 795
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	65 586	64 004
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	66 845	
Autres charges	22 779	17 338
Total II	**34 350 813**	**33 284 979**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	644 494	545 638
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	6 632	10
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 145	1 862
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**10 778**	**1 873**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	74 373	86 232
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**74 373**	**86 232**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-63 595	-84 360
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	580 898	461 278

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		3 328
Sur opérations en capital		27 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	1 210	1 560
Total produits exceptionnels (VII)	1 210	31 888
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 357	3 468
Sur opérations en capital		123
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	[illegible]	[illegible]
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 147	28 296
Participation des salariés aux résultats (IX)	34 024	13 398
Impôts sur les bénéfices (X)	100 821	104 573
Total des produits (I+III+V+VII)	[illegible]	[illegible]
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	[illegible]	[illegible]
BENEFICE OU PERTE	443 906	371 603

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier	*56 633*	*57 843*
- Redevances de crédit-bail immobilier		

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

Annexe légale

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La SAS Brasserie de la Sarre a intégré le périmètre fiscal du groupe formé par la société SODISAR et ANSOL au cours de l'exercice clos au 31/03/2017.

Il s'agit du premier exercice d'intégration fiscale avec la SAS Brasserie de la Sarre.

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SODISAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 12 490 237 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 443 906 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 135 051 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 426	6 167		72 593
Immobilisations incorporelles	**66 426**	**6 167**		**72 593**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	7 500			7 500
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 733 252	149 708		1 882 959
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 267 041			1 267 041
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	113 735	26 334		140 069
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 121 528**	**176 042**		**3 297 570**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 054 585	215 000		5 269 585
- Autres titres immobilisés	720 583	31 743		752 326
- Prêts et autres immobilisations financières	15 394		14 264	1 130
Immobilisations financières	**5 790 562**	**246 743**	**14 264**	**6 023 041**
ACTIF IMMOBILISE	8 978 516	428 952	14 264	9 393 204

SAS VDB et ASSOCIES

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 167	176 042	246 743	428 952
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	6 167	176 042	246 743	428 952
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			14 264	14 264
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			14 264	14 264

Immobilisations incorporelles

La valeur du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas conduit à constater de dépréciation.

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

[redacted]

- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS BRASSERIE DE LA SARRE 67260 SARRE UNION	220 000	-217 844	97,73	-83 638
SAS ANSOL 67260 SARRE-UNION	88 000	2 669 853	98,14	349 659
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Amortissements des immobilisations

[redacted]

- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 426	5 002	71 428
Immobilisations incorporelles	**66 426**	**5 002**	**71 428**
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	7 500		7 500
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 100 563	216 469	1 317 032
- Installations générales, agencements aménagements divers	539 454	106 085	645 539
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	96 412	15 317	111 729
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles	**1 743 929**	**337 871**	**2 081 801**
ACTIF IMMOBILISE	1 810 355	342 874	2 153 229

SAS VDB et ASSOCIES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 572 365 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 130		1 130
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	479 129	479 129	
Autres	1 018 674	1 018 674	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	73 432	73 432	
Total	1 572 365	1 571 235	1 130

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

Avoirs s/ach a recevoir	53 429
Rist. à recev. scapalsace	275 645
Etat produit a recevoir	28 824
Inter courus a recevoir	3 933
Total	361 832

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 53 870 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

PROVISION SUR STOCK DE MARCHANDISES	
TOTAL	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 200,00 euros décomposé en 3 820 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 820	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 820	10,00

Provisions réglementées

Reconstitution des gisements pétroliers		
Pour investissements		
Pour hausse des prix		
Amortissements dérogatoires	1 210	1 210
Prêts d'installation		
Autres provisions		
Total	1 210	1 210

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	1 210

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

Litiges	1 542	1 542
Garanties données aux clients		
Pertes sur marchés à terme		
Amendes et pénalités		
Pertes de change		
Pensions et obligations similaires		
Pour impôts		
Renouvellement des immobilisations		
Gros entretien et grandes révisions		
Charges sociales et fiscales sur congés à payer		
Autres provisions pour risques et charges	65 303	65 303
Total	66 845	66 845

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	66 845
Financières	
Exceptionnelles	

SAS VDB et ASSOCIES

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 604 402 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	821 203	821 203	
- à plus de 1 an à l'origine	709 061	281 221	427 840
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	29 922	29 922	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 472 211	2 472 211	
Dettes fiscales et sociales	1 021 516	1 021 516	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	2 550 489	2 550 489	
Produits constatés d'avance			
Total	7 604 402	7 176 562	427 840

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	277 638
(**) Dont envers les associés	150 692

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 107 570 euros.

SAS VDB et ASSOCIES

Notes sur le bilan

Charges à payer

Fact achats n/parven.	23 523
Fourn fres fgx n/parven.	325 357
Interets courus s/emp	236
Interets cour.a payer/c.banc.	3 226
Inter.courus s/c.cour.associes	34 719
Provision c.p	192 414
Participation salaries	34 024
Autres charges de personnel a payer	52 812
Interessement a payer	74 921
Prov 13emois	39 207
Complt direction a payer	3 338
Gratification a payer	36 842
Organismes sociaux (ch.a pay.)	167 348
Etat - charges a payer	241 119
Clients tl a rembourser	107 651
Total	1 336 735

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constatées d avance	2 397
Achats constatees d avance	1 604
Charges const d avance	69 431
Total	73 432

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis		
Ventes de produits intermédiaires		
Ventes de produits résiduels	9 177	9 177
Travaux		
Etudes		
Prestations de services	571 380	571 380
Ventes de marchandises	33 966 045	33 966 045
Produits des activités annexes	87 362	87 362
TOTAL	34 633 964	34 633 964

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 18 428 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 380	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	977	
Amortissements dérogatoires		1 210
TOTAL	3 357	1 210

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

+ Résultat courant (**)	445 847	-34 230	480 077
+ Résultat exceptionnel	-2 147		-2 147
- Participations des salariés	34 024		34 024
Résultat comptable	409 676	-34 230	443 906

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)
(**) Majoré du montant du CICE
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 20 801 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	74 290
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	74 290
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	20 801

Base = (A - B - C - D)

Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2003, la société SAS SODISAR est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SODISAR. Elle agit en qualité de tête de groupe.

La société SODISAR SAS est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

1) Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :
- SODISAR SAS, société mère
- ANSOL SAS (filiale)
- SAS Brasserie de la Sarre (filiale)

2) Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les filiales constatent leurs charges d'impôt comme si elles étaient imposées séparément ; la société mère enregistrant dans ses charges

S. VDB et ASSOCIÉS Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales.

3) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire
Néant

4) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale
Néant

5) Déficit reportable
Néant

6) Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie de la filiale dans le délai de cinq ans
Néant

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

[redacted] Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 100 personnes dont 2 apprentis.

[redacted]

Cadres	7
Agents de maîtrise et techniciens	18
Employés	75
Ouvriers	
Total	100

Engagements financiers

Engagements donnés

[redacted]

Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	247 507
Engagements de crédit-bail mobilier	107 082
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	354 589

Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées
Engagements assortis de suretés réelles

S.A.S. VDS et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Autres informations

Crédit-Bail

[redacted]

[redacted]	[redacted]	[redacted]
Cumul exercices antérieurs	98 016	98 016
Dotations de l'exercice	42 308	42 308
[redacted]	[redacted]	[redacted]
Cumul exercices antérieurs	224 250	224 250
Exercice	56 555	56 555
[redacted]	[redacted]	[redacted]
A un an au plus	44 871	44 871
A plus d'un an et cinq ans au plus	60 106	60 106
A plus de cinq ans		
[redacted]	[redacted]	[redacted]
A un an au plus		
A plus d'un an et cinq ans au plus	2 105	2 105
A plus de cinq ans		
[redacted]	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	[redacted]

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 247 507 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

S.A.S. VDB et ASSOCIES
Aux Comptes